COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/07/2021 à 14h23
Réference de l'AR : 002-200043495-20210707-DEC202107_35-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 juillet 2021

Délibération n°35

Date de convocation : le 30/06/21 Date d'affichage : le 20 JUIL. 2021

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 7 juillet 2021 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
G.HARANT – Y.BRUN - F.DEMAZURE - P.BIEDAL – MP.TOKARSKI – JM.LHOMME – P.VAN HAMME – C.VUAROQUEAUX - M.MACHAIN – P.BERTELOOT – O.JOSSEAUX – F.HARANG – JM.RABOUILLE – S.JUILLIART – F.FERON - P.MEZZAROBBA – Y.LEMOINE - B.BUVRY – JM.WACK – E.DELHAYE – S.LETOT-DURANDE – Y.ROBIN – S.DUPONT - Y.BUFFET – F.JOLY – P.MOZIN - D.VALLIERE – AM.SAUVEZ - F.POIDEVIN –JM.QUERE – H.LAHYANI -H.DAUCHEZ – A.TOURNEUX - C.CHATELAIN - B.LEBEL – S.WEIL – P.CERVI - N.DRAGON – G.MONCOURTOIS - J.LECOMTE – C.LAMBERT – R.CARLIER – L.BOURGEOIS – P.PIRE – JL.LIENARD – R.RENARD – M.FRAISE – P.DHENIN – J.VERON - P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
J.BALITOUT à Y.BRUN – P.DEROCH à Y.BRUN – C.COULON à E.DELHAYE – F.BOUILLE à B.BUVRY – C.MATHIEU à F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES à S.LETOT-DURANDE - G.BLANCHARD-DOUCHAIN à AM.SAUVEZ - D.VALISSANT à Y.BUFFET – D.PIERRE à S.DUPONT - A.DELEBARRE-TESSEDRE à D.VALLIERE - MM.PASCUAL à Y.ROBIN – A.LEFEVRE à A.TOURNEUX – M.BEAUFRERE à H.LAHYANI – F.KARIMET à F.FERON - C.MEULLEMIESTRE à M. FRAISE

Absents Excusés : F.LEAUTE – C.BARAN – E.GOULLIEUX - MP.FOURDRAIN-FAY - Y.RUDER - N.DUSSART – G.CHARLES - P.DRUET - B.TRONEL – M.KELLER –

Objet : « Procédure de remboursement des droits de cours du conservatoire de musique, de danse et de théâtre pour l'année scolaire 2020-2021 ».

Rapporteur: Yves ROBIN
Secrétaire de séance : Georges HARANT

Exposé

En application des directives gouvernementales pour faire face à l'épidémie de Covid-19, le conservatoire de musique, de danse et de théâtre a dû adapter ses modalités d'accueil durant l'année scolaire 2020-2021. Si les élèves inscrits en troisième cycle et en classes à horaires aménagés n'ont pas été impactés, il n'en a pas été de même pour les autres usagers, en fonction de leur pratique, de leur niveau et de leur âge.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conservatoire, la Communauté d'Agglomération envisage de procéder à un remboursement des cours non dispensés.

Afin de ne pas fragiliser les ré-inscriptions pour la prochaine année scolaire, il est proposé de procéder aux remboursement des droits de cours 2020-2021 en appliquant le calcul suivant :

DISCIPLINES	JEUNES	ADULTES
Danse classique	75%	100%
Danse contemporaine	75%	100%
Théâtre	45%	------
Musique	25 %	75%
Jardin Musical, Éveil	25 %	------

En conséquence, le montant total à restituer aux familles impactées s'élève à **63 412,85 €.**

Délibération

Vu l'avis favorable de la commission tourisme et équipements culturels en date du 9 juin 2021,
Vu l'avis favorable du bureau,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, décide :

1- D'APPROUVER le remboursement partiel des droits de cours perçus par la collectivité au titre de l'année scolaire 2020-2021, soit la somme globale de 63 412,85 €.
2- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits après la délibération validant la décision modificative de ce jour.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU 20 JUIN 2021

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 50
Nombre de votes exprimés	: 65
Votes favorables	: 65
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00